

2461

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

**MINISTERE DU GENRE
ET DES ORGANISATIONS FEMININES
AFRICAINES ET ETRANGERES**



Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre

Copie Absc

**DRAFT TERMES DE REFERENCE:
FORMULATION D'UN PROGRAMME DE
VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
(VBG)**

Juillet 2010

I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal a signé et ratifié plusieurs Conventions internationales favorables à la prévention et à la protection des droits des femmes et des enfants dont celle relative à l'élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), celle relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Au plan national, la nouvelle Constitution et la disposition de la loi du 29 janvier 1999 qui modifie le code pénal en légiférant spécifiquement sur les violences faites aux groupes vulnérables ont été adoptés dans le même sens.

Malgré l'existence de ces dispositions, la société est encore marquée par la recrudescence de plusieurs formes de violences, particulièrement les violences domestiques, le viol, l'inceste et la pédophilie, dont les principales victimes sont les femmes et les enfants.

Cette situation, inquiète de plus en plus les populations, les parents, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs qui militent pour la promotion des droits humains. La violence à l'égard des femmes découle essentiellement des rapports d'inégalités hommes/femmes entretenus par la société.

Toutes les formes de violences, qu'elles soient physiques, morales, sexuelles, économiques, conjugales, exercées dans la sphère privée et/ou publique, relèvent de relations de pouvoir entre les auteurs et leurs victimes. En outre les pratiques traditionnelles néfastes et une mauvaise interprétation de la religion sont entre autres des facteurs de risques à la violence basée sur le genre.

Aujourd'hui cette situation interpelle aussi bien les pouvoirs publics, les décideurs communautaires, les partenaires techniques et financiers, les familles, les individus.

Les communautés à la base sont les plus touchées du fait qu'elles sont plus frappées par la pauvreté et éprouvent une plus grande difficulté à accéder à l'information. La violence basée sur le genre est devenue un véritable phénomène social capable d'entraver tous les efforts de développement durable fournis par une nation car touchant principalement la majorité de la population constituée par les femmes.

La Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre (DEEG) à travers la Composante Genre du 6^{ème} programme de coopération UNFPA/Sénégal compte faire élaborer un programme de prévention et de prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) qui concoure à l'éradication et/ou à la diminution notoire de la prévalence des violences basées sur le genre et à l'amélioration du bien être des personnes qui en sont victimes.

Ce programme entre dans le cadre du déroulement du plan de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), à travers **l'effet 1 relatif aux comportements, attitudes et pratiques des citoyens, favorables à l'équité et l'égalité de genre et à la sauvegarde de leur intégrité physique et morale, et l'activité 1.3.2 faisant état de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).**

II.- OBJECTIF

L'objectif global visé à travers cette consultation est de faire concevoir et d'élaborer « un Programme National de Prévention et de Prise en charge des Victimes de Violences Basées sur le Genre ».

Il s'agit plus spécifiquement à travers la formulation de ce programme de :

- Amener les différentes parties prenantes (ONG, Société Civile, victimes, décideurs) à se mobiliser contre les violences basées sur le genre ;
- Contribuer à l'éradication et/ou à la diminution notoire des Violences Basées sur le Genre.

Les stratégies ciblées présentement pour soustendre ce programme s'articulent entre autres autour des axes ci-après :

- Développer des activités de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation au niveau national ;
- Développer et soutenir des activités en faveur des victimes de violences basées sur le genre ;
- Elaborer un protocole national d'assistance multisectorielle aux victimes.

III.- ROLES ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Sous la responsabilité de la DEEG et le suivi-supervision du Comité National de Pilotage, le Cabinet a pour mandat d'élaborer un programme national de VBG articulé aux priorités du Document de Politique Economique et Sociale de 3^{ème} Génération (DPES 2011-2015) en cours d'élaboration, à la SNEEG et conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
Ainsi, il exécutera les tâches principales ci-après :

- ✓ Elaborer une note méthodologique détaillée qui explique tout le processus de formulation ;
- ✓ Effectuer un état des lieux (situation de référence) à travers une revue documentaire et une enquête ciblée auprès des acteurs / bénéficiaires ;
- ✓ Organiser des rencontres de travail avec les autorités publiques nationales et locales, les responsables et/ou relations susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée aux réflexions sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et relatives à la formulation du programme ;
- ✓ Organiser des rencontres de travail avec les organisations de la Sociétés Civile s'activant dans le domaine ;
- ✓ Organiser des réunions de travail avec les partenaires techniques et financiers impliqués dans la problématique en vue de mieux intégrer leurs programmations actuelles et futures dans la formulation du document de programme ;
- ✓ Proposer un draft de programme soumis aux observations du comité, autour des axes suivants :
 - Contexte général ;
 - Evaluation de la situation en matière de Violences Basées sur le Genre ;
 - Programme d'Actions ;

- Cadre institutionnel de pilotage et de coordination ;
 - Présentation synoptique des résultats par produits/effets ;
 - Besoins de financement.
- ✓ A partir des entretiens avec les bailleurs de fonds, donner des indications et des recommandations pour les modalités de mobilisation et de gestion de ressources du programme;
 - ✓ Pré-finaliser le document de programme en prenant en compte les observations et recommandations du comité de pilotage ;
 - ✓ Organiser une réunion nationale de restitution du document de programme et donner les grandes orientations pour l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds (prise en charge par la Direction) ;
 - ✓ Finaliser et déposer le document de Programme sur la Prévention et la Prise en charge des Victimes de VBG à la date du 15 novembre 2010 : cinq (5) copies, un CD et une version électronique.

IV.- Qualifications du prestataire

Le prestataire devra proposer une équipe pluridisciplinaire dotée d'une solide expertise Genre et développer une bonne expérience en formulation de programmes en matière de prévention et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre avec un minimum de dix (10) ans de pratique dans le domaine.

Cette équipe doit avoir :

- ✓ Une aptitude avérée à travailler en équipe ;
- ✓ Faire preuve de respect et de sensibilité aux différences culturelles et avoir démontré une attitude positive aux questions de genre;
- ✓ Une capacité à travailler sous pression, de manière autonome et à respecter les délais;
- ✓ Une solide capacité d'analyse ainsi que des aptitudes avérées dans le domaine de la planification et de la programmation par l'approche participative;
- ✓ Une excellente maîtrise du français écrit et parlé ;
- ✓ Avoir une très bonne maîtrise des outils bureautiques usuels (Word, Excel, PowerPoint...).

V.- PRODUITS ATTENDUS

- ✓ Une note méthodologique détaillée incluant les outils de collecte et d'analyse des données ainsi que le plan de l'étude et note d'orientation validée par le comité de pilotage ;
- ✓ Un rapport provisoire qui sera soumis aux observations du comité de pilotage du programme ;
- ✓ Un rapport pré-final prenant en compte les observations/recommandations du comité de pilotage ;

- ✓ Un résumé exécutif qui récapitule les principaux étapes et résultats du programme et les grandes orientations pour l'organisation de la table ronde des bailleurs ;
- ✓ La tenue d'un atelier de restitution et de validation du document de programme ;
- ✓ Un document final de programme sur la prévention et la prise en charge de victimes de VBG disponible au plus tard le 15 Novembre 2010 en version dure (05) exemplaires originaux + version électronique (03 CD-ROM).

VI.- CRITERES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

La sélection du prestataire sera basée sur la qualité technique et le coût, selon la méthode du scoring. La proposition technique (80%) sera combinée avec une proposition financière (20%) pour obtenir le score final. Le prestataire retenu sera celui qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

Grille d'évaluation

Critères	Note/100 points
Compréhension des TDR	30
Méthodologie proposée	30
Calendrier de réalisation	15
Qualification et expérience	25

Les soumissionnaires qui n'auront pas une note technique minimale de 70 points seront éliminés. (Voir détails dans Cahier d'instruction aux candidats).

VII.- FINANCEMENT

Le financement de la prestation sera assuré par UNFPA dans le cadre du 6^{ème} programme de Coopération avec le Sénégal conformément aux modalités en vigueur au sein de l'institution. Il sera rémunéré sur la base du barème de la grille des honoraires et des indemnités de subsistance en vigueur.

Le contrat de prestation sera signé avec la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre du Ministère du Genre et des Organisations Féminines Africaines et Etrangères.

VIII.- DUREE DE LA CONSULTATION : 60 jours de travail effectif pour la période du 1^{er} Septembre au 15 Novembre 2010.